



Règles de fonctionnement et code de vie en période de pandémie Covid-19

50, rue Chénier, Saint-Eustache, Qué. J7R 1X1
Téléphone: 450 491-1912 poste infirmier 212

WIFI : SERCAN5G ou SERCAN2.4G
MDP : ser2017can

www.maisonssercan.ca

Avant-propos

Le passage aux soins palliatifs est une décision importante. Le séjour peut être court ou long; il faut assurer le bien-être du malade jusqu'à la toute fin. Les membres de l'équipe multidisciplinaire de la Maison de Soins Palliatifs à Saint-Eustache apporteront un soutien chaleureux au patient et à ses proches tout au long du séjour et ce, dans le plus grand respect des besoins de chacun. **Notre priorité est la qualité de vie et le confort de chaque patient.**

En tant qu'organisme communautaire à but non lucratif, **accrédité par le Ministère de la santé et des services sociaux**, la Maison de Soins Palliatifs a beaucoup à offrir aux malades et à leurs proches.

Ce document, vise à vous renseigner sur le fonctionnement de la Maison ainsi que ses services connexes.

Description

La Maison de Soins Palliatifs à Saint-Eustache :

- Héberge jusqu'à sept (7) personnes. En cette période de pandémie, chaque patient est restreint à sa chambre pour une période de 14 jours et ne peut circuler dans la maison de soins palliatifs. Après le 14 jours, les patients peuvent avoir accès au jardin à l'extérieur mais doivent être accompagné d'une personne autorisée sur leur liste des visiteurs. Le port du masque est obligatoire pour tous les visiteurs même à l'extérieur. Un maximum de 3 visiteurs à la fois sera permis au jardin par patient.
- Dessert les territoires de la MRC de Deux-Montagnes et le sud de la MRC de Mirabel.
- La chambre en soins palliatifs n'est pas un lieu d'hébergement de longue durée, l'état de la personne sera réévalué de façon périodique (après 3 mois) et au besoin, elle sera réorientée dans une ressource mieux adaptée à sa condition.

La Maison de Soins Palliatifs ne pratique pas l'Aide Médicale à Mourir. Nous offrons des soins palliatifs de qualité afin d'aider les personnes à bien vivre leurs derniers moments en soulageant la douleur, les inconforts physiques et les souffrances morales sans hâter ni retarder la mort. Le but est d'aider à conserver la meilleure qualité de vie possible de la personne malade et de soutenir ses proches.

Le personnel :

- Offre des soins palliatifs de grande qualité, sécuritaires et chaleureux et ce, 24 heures sur 24. Prenez note qu'aucune garde privé ne peut être effectuée. Nos professionnels de la santé doivent s'occuper des 7 patients.
- Assure un suivi médical régulier, axé sur le soulagement de la douleur, pour une meilleure qualité de vie possible, tout en respectant le choix des personnes malades.
- Supporte la famille durant cette étape importante de la vie.

Règles de fonctionnement

Visites

En cette période de pandémie, chaque patient à droit de trois à quatre visiteurs autorisés sur sa liste. Ces visiteurs doivent signer le consentement et demeurent les même durant tout le séjour. Un visiteur à la fois est permis dans la chambre pour un maximum de quatre visiteurs par 24h. Au moment de la fin de vie imminente, deux personnes seront autorisées au chevet du patient. Prenez note que chaque chambre se trouve au rez-de-chaussée avec une fenêtre permettant aux autres personnes qui ne sont pas sur la liste de pouvoir venir voir le patient.

À votre arrivée vous devez sonner et attendre que l'on vienne vous ouvrir. Chaque visiteur doit compléter le questionnaire et le registre avec prise de température à chaque visite (aucun visiteur symptomatique n'est admis dans les lieux de soins). Lavage des mains à l'arrivée et au départ ainsi que le port de l'équipement de protection sont obligatoires. Par la suite, vous serez accompagné à la chambre et vous devrez y rester durant toute la visite, porte ouverte en tout temps. En aucun cas vous ne pouvez retirer l'équipement de protection, vous pourriez perdre votre droit de visite. Vous devez sonner lorsque vous êtes prêt à quitter et attendre qu'on vienne vous chercher à la chambre pour vous accompagner jusqu'à la sortie. Vous ne pouvez circuler librement dans la maison de soins palliatif, une salle de bain est à la disposition des visiteurs si besoin mais vous devez sonner et attendre un membre du personnel avant de pouvoir vous y rendre.

Tous les visiteurs doivent respecter les demandes du patient et limiter la durée et la fréquence de leurs visites selon l'état de ce dernier. Le repos est important et doit être respecté. Veuillez porter une attention particulière aux bruits lors des visites.

Tous les patients ont besoin de calme et de tranquillité.

Médicaments / Produits d'hygiène

Le coût des médicaments et des produits d'hygiène sont assumés par le patient/famille. Vous devez donc vous assurer d'apporter tous les médicaments utilisés à la maison incluant Tylenol, Maalox, pastilles et autres au moment de l'admission.

Lors de l'admission, le patient doit avoir une nouvelle prescription pour ses médicaments. Par la suite, le renouvellement sera assuré par notre équipe.

Il est à noter que, mis à part les médicaments prescrits par nos médecins, toute utilisation de médicaments et de substances narcotiques est interdite et ce, tant pour les patients que pour la famille et visiteurs.

Services et commodités

L'équipement adapté (marchette, cannes, fauteuil roulant, fauteuil gériatrique, chaise d'aisance, matelas spécialisé) est fourni par la Maison, au besoin. Toutefois, des frais reliés à la location de matériel spécialisé (concentrateur d'oxygène, etc.) seront facturés hebdomadairement au patient/famille.

Chaque chambre est dotée d'un téléviseur et d'un accès gratuit au câble de base et au wifi.

Aucun téléphone n'est disponible dans les chambres. Si le besoin se fait sentir, vous pouvez apporter un téléphone cellulaire.

Alimentation

Dans le but de favoriser une alimentation de qualité, des bénévoles et employés cuisinent des plats pour les patients. Notez que les diètes et les types de textures particulières seront, dans la mesure du possible, respectés.

Toute demande spéciale devra être comblée par la famille. En cette période de pandémie, la nourriture venant de l'extérieur doit se trouver dans des contenants ou emballages désinfectables et nous vous demandons de les apporter du lundi au jeudi de 10h à 14h.

Soins d'hygiène

Notre personnel assure les soins d'hygiène ou porte assistance au patient lorsqu'il désire faire sa toilette seul. S'ils le souhaitent, les proches peuvent participer aux soins avec l'accord du patient.

Objets personnels à apporter lors de l'admission

La liste des effets personnels apportés sera complétée lors de l'admission. À cet effet, les normes de sécurité ainsi que les politiques de l'établissement doivent être respectées. Si cette liste doit être modifiée au cours du séjour (retrait) veuillez en aviser le personnel.

Le patient peut apporter les objets qu'il affectionne particulièrement et qu'il désire garder près de lui. Il est toutefois interdit de percer des trous dans les murs ou de coller quoique ce soit qui serait susceptible d'abîmer la peinture.

Il est déconseillé d'apporter bijoux ou objets de valeur. La Maison de soins palliatifs ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets.

Droit de fumer

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans tous les locaux de la Maison de soins palliatifs. En cette période de pandémie, les patients étant restreints à la chambre ne peuvent sortir pour aller fumer. Il est cependant possible de demander au médecin de vous prescrire des timbres de nicotine.

Boissons alcoolisées

Ni les patients, ni les visiteurs ne sont autorisés à consommer des boissons alcoolisées à l'intérieur de la Maison.

Lors d'une occasion spéciale, une autorisation pourra être accordée.

Veillez SVP aviser la coordonnatrice afin de vous informer de la marche à suivre. S'il n'y a pas de contre-indication avec les médicaments prescrits, la personne malade peut alors consommer de la boisson alcoolisée de façon modérée. Les bouteilles seront conservées et contrôlées par le personnel infirmier.

La Maison de soins palliatifs à Saint-Eustache ne se tient aucunement responsable des problèmes occasionnés suite à la consommation d'alcool.

Entretien des vêtements personnels

Les familles sont responsables de l'entretien des vêtements personnels. Les vêtements souillés seront placés dans un sac dans l'armoire de la chambre. Dans l'impossibilité, pour vous, de voir à l'entretien des vêtements, notre personnel peut se charger de la lessive à un coût de 10,00\$/brassée (lavée, séchée et pliée).

Sorties

Aucune sortie temporaire autorisée durant la pandémie.

Animaux de compagnie

Aucun animal de compagnie n'est autorisé à la maison de soins palliatif durant la pandémie.

Services professionnels connexes

Service de pastorale : Non disponible durant la pandémie.

Service de massothérapie : Non disponible durant la pandémie.

Services aux endeuillés : Non disponible durant la pandémie.

Satisfaction de la clientèle

Votre satisfaction est très importante pour nous. N'hésitez pas à compléter notre **questionnaire d'évaluation** et de le remettre au personnel.

Fondation Sercan

La Fondation a pour mission d'amasser des fonds afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de nos résidents. En raison de la rareté des ressources dans le milieu des soins de santé et de cette pandémie qui nous empêche d'effectuer nos activités de financement, nous avons besoin du soutien de la communauté afin que les sept résidents continuent de vivre dans un milieu confortable, empreint de dignité, tout en recevant les meilleurs soins.

**Le personnel n'a pas le droit de recevoir d'argent ni de cadeau personnel.
Seule la Fondation Sercan a le droit de recevoir des dons.**

Tous les dons sont importants. Un reçu d'impôt est émis pour tout don de 25\$ et plus. Les dons sur carte de crédit peuvent aussi être acheminés en toute sécurité via notre site internet : www.maisonsercan.ca

Pour l'achat de matériel pour la Maison, veuillez SVP vous référer à la coordonnatrice ou à l'administration.

✂-----

*Tous les dons faits à la **Fondation Sercan**
sont essentiels pour continuer d'offrir des soins palliatifs de qualité.*

Montant du don : _____ \$

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

SVP libeller votre chèque à :
Fondation Sercan
50 rue Chénier,
Saint-Eustache, Qué. J7R 1X1

MERCI !

Code de vie

- Être respectueux et courtois envers le personnel médical, infirmier et bénévoles, tant par ses propos que par ses gestes.
- Respecter en tout temps les règlements et les mesures mis en place durant la pandémie.
- Aucune forme de racisme et ou de sexisme n'est tolérée.
- Respecter les droits, la tranquillité et l'intimité des tous les patients et leurs familles.
- Collaborer au maintien d'un milieu de vie chaleureux, agréable, serein et paisible.

Vous êtes au centre de nos préoccupations. Pour établir et favoriser une relation de confiance, nous avons besoin de votre appui en tout temps.

Manquement aux règles de fonctionnement et au code de vie

La direction de la Maison de Soins Palliatifs se réserve le droit d'expulser tout patient, membre de sa famille ou invité qui aura contrevenu aux règles ou qui, par ses agissements, pourrait nuire aux soins que nécessite le patient, mettre en danger la vie des autres usagers de l'établissement ou troubler la quiétude des lieux et de ces derniers.

J'ai pris connaissance du fonctionnement et du code de vie de la Maison de Soins Palliatifs.

En tant que patient et premier répondant, je m'engage à respecter les règles, directives et biens de l'organisation dans le but d'en faire un lieu où il fait bon vivre.

Les frais liés à la remise en état des lieux pour cause de dommages, d'articles manquants ou de réparations suite à une mauvaise utilisation des biens et meubles de la Maison de Soins Palliatifs seront donc réclamés au premier répondant.

Signature du premier répondant

Date

Nom du premier répondant

Signature du/de la patient(e)

Date

Signature représentant(e) de la MSP Saint-Eustache

Date